travaux

Écochèque régional

TOULOUSE/ La région Midi-Pyrénées crée un « écochèque » pour les particuliers, dans le cadre de son Plan Climat. Ce chèque, d'un montant pouvant aller jusqu'à 500€, permettra -sous conditions de ressources- aux propriétaires occupants ou bailleurs, de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans leurs logements, comme la pose de chauffe-eau solaires individuels et l'isolation sous toiture. L'écochèque vise à favoriser les économies d'énergie et les ménages les plus modestes.